



Apprendre et Pratiquer la Conciliation des Traitements Médicamenteux

programme de DPC n°25321700031

CONTRAT D'OBJECTIFS PERSONNALISES

Professionnels concernés : PPH

Les objectifs proposés dans ce contrat ont été établis sur la base des recommandations de la Haute Autorité de Santé « Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé » publiées en décembre 2016

Contrat d'objectifs établi entre :

Madame, Mademoiselle, Monsieur (*rayez la mention inutile*) :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Etablissement employeur :

Adresse de l'employeur :

Téléphone professionnel :

Courriel professionnel :

et l'organisme de formation :

Représenté par :

Fonctions :

Téléphone :

Objectifs :

- Participer à la réalisation de 3 conciliations des traitements médicamenteux (au minimum) au sein de mon établissement**

Toutes les étapes suivantes doivent être réalisées ou suivies par l'apprenant. Les étapes à réaliser par l'apprenant lui-même sont indiquées entre parenthèses, les autres seront obligatoirement suivies par l'apprenant auprès des autres professionnels impliqués :

- recueillir les informations **(à réaliser par l'apprenant)**,
- synthétiser les informations dans le dossier patient **(à réaliser par l'apprenant)**,
- valider le bilan médicamenteux,
- partager et exploiter le bilan médicamenteux tout en associant le patient à sa prise en charge médicamenteuse

Après concertation, les deux parties ont décidé que le présent contrat porterait sur la période

du au

Fait à Rennes, le

précéder la signature de la mention lu et approuvé

L'apprenant

Le formateur